

RAPPORT N° 98/7-06
au Conseil Municipal

OBJET

**PROLONGATION DE DUREE
DU CONTRAT D'OUVERTURE DE CREDIT PASSE AVEC LA BNPI**

Par Délibération du Conseil Municipal en date du 27/02/98, vous m'avez autorisé à contracter une ouverture de crédit avec la B.N.P.I. Celle-ci est arrivée à échéance en décembre 1998.

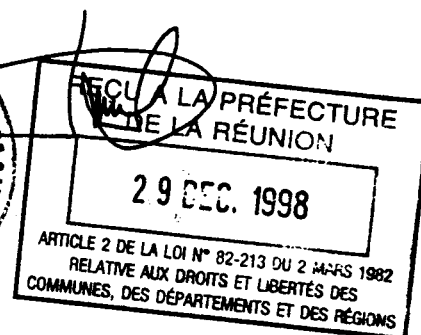
La ligne de trésorerie proposée à la Ville par la B.N.P.I. réunit les caractéristiques suivantes :

Validité :	à compter de la signature de la convention jusqu'au 31/12/1999
Montant :	20.000.000 F
Taux d'intérêt :	PIBOR à 3 mois + 0,50 % (dont 0,20 % de commission d'engagement)
Frais de dossiers :	1 000 Frs

Je vous demande donc de m'autoriser à signer un nouveau contrat d'ouverture de crédit avec la B.N.P.I.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 98/7-06

du Conseil Municipal

en séance du vendredi 18 décembre 1998

OBJET

PROLONGATION DE DUREE

DU CONTRAT D'OUVERTURE DE CREDIT PASSE AVEC LA BNPI

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le Rapport n° 98/7-06 du Maire ;

Vu le Rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le Maire à renouveler le contrat d'ouverture de crédit avec la B.N.P.I. pour un montant de 20.000.000 F.

ARTICLE 2

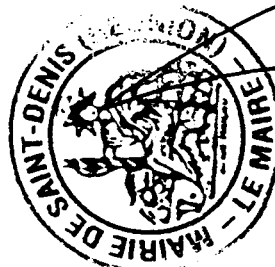
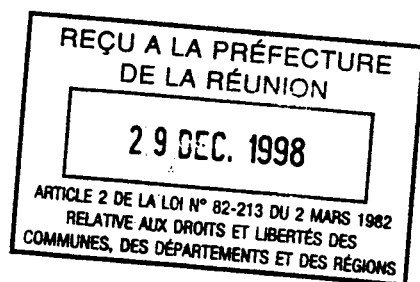
La ligne de trésorerie proposée à la Ville par la B.N.P.I. réunit les caractéristiques suivantes :

Validité :	à compter de la signature de la convention jusqu'au 31/12/1999
Montant :	20.000.000 F
Taux d'intérêt :	PIBOR à 3 mois + 0,50 % (dont 0,20 % de commission d'engagement)
Frais de dossiers :	1 000 Frs

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis,
le

24 DEC. 1998



LE MAIRE

Michel TAMAYA